



# Rapport annuel 2018-2019

## Comité de parents

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2018-2019 du Comité de parents de la Commission scolaire des Draveurs.

Le Comité de parents est composé d'un représentant et d'un représentant substitut de chaque établissement de la CSD ainsi que d'un représentant et d'un substitut au représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Parmi les membres du Comité de parents, trois de ceux-ci sont élus pour un mandat de deux ans au Conseil des commissaires de la commission scolaire. Il y a également deux membres, dont un avec droit de vote, qui sont délégués à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Finalement, un membre du Comité de parents siège au Comité consultation du transport de la Commission scolaire.

Le mandat du Comité de parents est de promouvoir la participation des parents aux activités de la commission scolaire, entre autres en désignant les parents qui participent aux divers comités de la commission scolaire. Les parents du Comité doivent répondre à des consultations, donner leur avis sur différents sujets et transmettre à la commission scolaire les besoins des parents pour la réussite et le bien-être des élèves.

### **La participation des parents**

La participation des représentants aux réunions a été soutenue tout au long de l'année. Nous avons tenu huit rencontres régulières et plusieurs rencontres du comité exécutif.

Les membres du Comité de parents ont bénéficié de plusieurs présentations de la direction générale de la Commission scolaire. Celle-ci a été présente à toutes les réunions et a su bien répondre aux questions des parents. Quatre parents ont participé au colloque de la FCPQ qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> juin 2019 à Boucherville qui portait sur le thème : nos jeunes, les futurs citoyens responsables.

Les délégués du Comité de parents ont participé aux quatre conseils généraux de la FCPQ qui se sont tenus à Québec les 16-17 novembre 2018, 23 février 2019, 13 avril 2019 et le 31 mai 2019, ainsi qu'à l'assemblée générale du 31 mai 2019. Ces conseils généraux visent à déterminer les orientations stratégiques de la FCPQ.

### **Consultations**

Cette année fut très active au niveau des consultations. La direction générale implique grandement les parents dans le processus décisionnel. Il y a eu treize consultations provenant de la commission scolaire et six résolutions initiées par le Comité de parents.

- Calendrier scolaire 2019-2020;
- Résolution pour un investissement public équitable en Outaouais;
- Résolution pour la mise en place d'une politique sur les commandites/socio-financement;
- Politique 56-01-01 Remboursement des frais;
- Politique 56-23-01 Allocations budgétaires des comités;
- Politique 50-39-01 Gestes de reconnaissance et de civilité;
- Politique 50-39-02 Délégation de pouvoirs;
- Politique 52-02-01 - Admission et inscription annuelle des élèves;
- Politique sur la sécurité de l'information;
- Motion de félicitations au personnel des écoles du Nouveau-Monde et du Carrefour;
- Projet de règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires et du comité exécutif pour l'année 2019-2020;
- Calendrier des séances du Comité de parents 2019-2020;
- Politique 52-01-01 Transport scolaire;
- Politique 55-52-01 Usage de l'alcool, des drogues et des médicaments en milieu de travail;
- Politique 50-40-01 Pour une école ouverte sur une identité de genres
- Participations au Colloque de la FCPQ;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Draveurs 2019-2022;
- Candidature – Prix coup de cœur;
- Candidature – Prix FCPQ.

Cette année, la majorité de nos commentaires et recommandations ont été bien reçus et retenus par le Conseil des commissaires.

Finalement, je remercie tous les parents de leur implication et de leur participation. Votre participation active permet de faire entendre la voix des parents dans la démocratie scolaire.

Valérie Dionne  
Présidente  
Comité de parents